

Parc national des Calanques

Orientation 04 AA: Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

[...]

- **AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°18 : Connaître, faire connaître et conserver l'histoire du territoire, le patrimoine bâti et archéologique**

Sur le littoral provençal, la forte urbanisation des cinquante dernières années a séparé les centres historiques villageois des espaces naturels, puis les espaces naturels entre eux. La disparition de nombreux espaces agricoles et espaces naturels intermédiaires sur le territoire provoque d'une part, la disparition des continuités écologiques terrestres et, d'autre part, renforce la nécessité de préserver et valoriser en tant que patrimoine paysager et culturel bâti caractéristique du parc national, les constructions anciennes dont l'objet même, ou la fonction, les ont éloignées de la ville (bastides, cabanons, vigies et forts).

Le territoire est riche en éléments bâtis et sites archéologiques. L'EPPN les répertorie et recueille les informations historiques, en lien avec le ministère de la culture et les services municipaux, pour valoriser ce patrimoine auprès des visiteurs et collaborer à leur conservation.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité
- Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte
- Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement

Rôle de l'Établissement public

Répertorie les éléments patrimoniaux et compile les données d'archives.
Anime la concertation sur la sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel.
Crée des outils et actions de sensibilisation et valorisation de ce patrimoine.

Contributions attendues des communes adhérentes

Collaborent au recueil des connaissances.
Participent activement à la valorisation des patrimoines au travers de leurs moyens culturels.

Principaux autres partenaires à associer

Ministère de la culture.
Associations de sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels.

Parc national des Calanques

Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national

[...]

Page 127 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #2638

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 10:30